

MARCHE



Tous les **jeudis matin, de 8h à 12h**, sur la place face à la mairie

Retrouvez les commerçants suivants :

Un poissonnier	Un vendeur de vêtements
Deux fromagers	Une boucherie chevaline
Trois maraîchers	Deux boulangers et pâtisseries
Une boucherie	Un empaillleur de chaise
Un vendeur de fruits	Un vendeur de produits locaux
Un vendeur de bonbons (1 semaine sur 2)	

CONCERT

La Musique Angillonnaise donnera un concert à la salle des fêtes le **samedi 24 novembre à partir de 18h30**.

Entrée gratuite.

SANTE, FAITES LE POINT !

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) donne la possibilité de faire le point et vous propose un bilan de santé entièrement pris en charge, si vous relevez du régime d'assurance maladie. C'est l'IRSA (Institut inter Régional pour la Santé) qui le réalise. En moins d'1h30, un bilan complet (analyses d'urine, prise de sang, tests auditif, visuel, souffle, mesure de la tension artérielle, poids, taille, électrocardiogramme, vérification de vaccination et suivis gynécologique pour les femmes)

Renseignement et inscriptions : **IRSA**
485, route de Varye / 18230 Saint Doulchard
Corinne Frêne au 02 48 27 28 05



TELETHON

Vendredi 7 décembre 2012

Salle des fêtes à 20h. Grand loto avec buvette et buffet
De nombreux lots sont à gagner

Samedi 8 décembre 2012

Comme chaque année, une action est organisée avec le CNMG, à partir de 8h30 à la piscine municipale. Deux lignes d'eau seront réservées au record de distance et l'autre moitié du bassin réservée au public en libre.

Vente de gâteaux et des boissons.

Des récompenses seront distribuées aux recordman de distance et un diplôme à chacune des personnes qui nagent pour le téléthon, un trophée sera remis à la personne la plus âgée, l'enfant le plus jeune, la plus grande distance homme dame handicapé et par équipe.

COLLECTE ALIMENTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale organise une collecte de produits alimentaires dans les grandes surfaces de la commune **Elle aura lieu les 23 et 24 novembre 2012**.

Si vous souhaitez donner 2h de votre temps prenez contact avec l'équipe du CCAS au **02 48 66 34 48**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

24 nov. Dédicaces

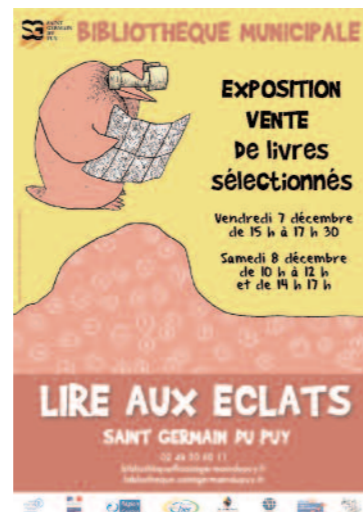


Des auteurs locaux viendront dédicacer leur ouvrage à la bibliothèque **samedi 24 novembre 2012 de 14h à 17h**.

Les auteurs :

Florian Douam
Daniel Perruchon
Serge Borderieux
Raymond Berthault
Luc Fori
Jean-pierre André
Patrick Fischmann

7 et 8 déc. Lire aux éclats



Du 28 novembre au 08 décembre, dans le cadre des Journées du livre de jeunesse, organisées par la FOL du Cher et Lire aux Eclats, la bibliothèque Municipale de Saint Germain du Puy accueillera un auteur Carl Norac et un philosophe Oscar Brénifier.

Une présentation et des ventes d'ouvrages sélectionnés pour la

jeunesse vous seront proposées vendredi 07 et samedi 08 décembre (aux heures d'ouverture de la bibliothèque).

12 déc. Rendez-vous...spectacle de Noël



Ce spectacle veut nourrir le plaisir des enfants de découvrir par le livre. Il veut tout simplement donner le goût des images, des mots, du livre, du merveilleux. Une comédie poétique pour les enfants dès l'âge de deux ans et pour un public familial écrite et

mise en scène par Michel Mélin.

Rendez vous le mercredi 12 décembre à 10h. Gratuit, sur inscription.

Spectacle de marionnettes musical pour enfants.

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY



Informations municipales



Vue facade (Visuel Atelier CARRE D'ARCHE)

RESTAURATION MUNICIPALE INTERGENERATIONELLE : DEBUT DES TRAVAUX

Restaurant municipal intergénérationnel

Le début de l'année 2014 verra l'ouverture du nouveau restaurant municipal intergénérationnel situé entre le gymnase Yannick Souvré et la route de Sainte Solange.

L'accès au bâtiment sera sécurisé et piétonnier pour tous les convives attendus.

Elèves de maternelles, de primaires, collégiens, retraités, enseignants, personnels du collège et de la mairie pourront manger ensemble. Plus exactement, ils se côtoieront au moment de la pause méridienne dans un nouveau bâtiment construit aux normes THPE (Très Haute Performance Energétique).

Il est conçu pour donner à chacun, au moment du repas, suffisamment d'espace et de confort. Chaque public mangera dans



Vue d'ensemble (Visuel Atelier CARRE D'ARCHE)

une salle de restauration spécifique mais ouverte sur les autres. Les enfants de maternelles seront servis à table et accompagnés de leurs Atsem pour les aider à manger. C'est évidemment le mode de service idéal qui sera d'ailleurs réservé aux personnes retraitées qui mangent actuellement au foyer-restaurant. Les deux lignes de self dans le restaurant permettront aux élèves de primaire, du collège et aux personnels (éducation nationale, conseil général et communal) de se restaurer dans un temps raisonnable.

Enfin, avec cette cuisine centrale, la commune va pouvoir assurer elle-même la fabrication des repas à domicile pour les personnes âgées et continuera d'en effectuer le portage grâce à un équipement de cuisine professionnel.

Ainsi, très lumineux grâce à de grandes baies vitrées, ce bâtiment offrira un cadre neuf et accueillant pour faire du repas un moment de détente et ainsi bien profiter de ce qui sera servi dans l'assiette.



Vue des salles interieures (Visuel Atelier CARRE D'ARCHE)

Cette structure permettra de tisser et de conforter les liens entre les générations, de consolider les relations sociales et d'en créer d'autres.

Cette expérience unique et inédite dans la région constitue un enjeu social pour mieux construire la société de demain.

Le restaurant municipal intergénérationnel va réunir une qualité d'accueil et d'environnement bâti, une qualité d'alimentation, d'hygiène et d'éducation nutritionnelle, en même temps qu'une qualité de vie collective et de relations sociales.

Ce projet initié par la commune de Saint Germain du Puy et le Conseil Général afin de mutualiser les services de restauration pour une meilleure gestion n'a pas été remis en cause par la décision de la Mutualité Française de renoncer au projet d'Ehpad*. (voir article page suivante)

Le chantier commence et devrait se dérouler sur 14 mois.

En ce qui concerne les travaux :

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises et l'ordre de service de démarrer les travaux, donné pour un démarrage prochain.

Une première pierre officialisant ce démarrage sera symboliquement posée en présence du président du Conseil Général du Cher le 4 décembre à 11h sur place.

La ville a demandé aux entreprises de veiller particulièrement à isoler le chantier de l'accès aux différentes installations et équipements présents dans la plaine de jeux.

De ce fait, une clôture de chantier permettra d'éviter que des piétons se retrouvent dans l'emprise du chantier et que des engins se retrouvent au milieu des piétons.

L'accès à la plaine de jeux et à l'ensemble des installations et équipements municipaux continuera à s'effectuer par la rue Jacques Prévert en toute sécurité pour les usagers et l'accès au chantier s'effectuera lui, depuis la route de Sainte Solange à l'emplacement du futur giratoire (face à la rue du 11 novembre).

L'entreprise qui a été retenue pour réaliser l'aménagement extérieur du restaurant étant la même que celle qui a été retenue pour réaliser le giratoire route de Sainte Solange, et en concertation avec cette entreprise et les maîtres d'œuvre (bâtiment et giratoire) il a été décidé de différer la réalisation du giratoire après la réalisation du gros œuvre du restaurant afin de ne pas endommager la voirie.

Ainsi c'est une voie provisoire débouchant route de Sainte Solange à hauteur de la rue du 11 novembre et construite sur l'emprise de la future voie qui servira d'accès au chantier.

EN CE QUI CONCERNE L'EHPAD

A l'origine du projet, la restauration collective devait servir les repas du futur Ehpad (Etablissement Hospitalier pour les personnes âgées et dépendantes).

Or en Juin 2012 la Mutualité Française du Cher, porteuse depuis 2006 du projet d'Ehpad de Saint Germain du Puy en tant que gestionnaire, a indiqué que son conseil d'administration avait décidé de manière unilatérale en mars, de renoncer au projet d'ehpad de Saint Germain du Puy / Plaimpied.

Maxime Camuzat, maire, s'est alors étonné de cette décision prise sans concertation et a rappelé que la ville était engagée avec la mutuelle sur ce dossier depuis 2006 dans le cadre d'un partenariat, portant à la fois sur l'Ehpad avec la mise à disposition d'un terrain et la viabilisation de l'accès au futur établissement, mais aussi sur la restauration.

Pour autant et malgré l'intervention du Conseil Général, la mutuelle a indiqué que sa décision était irrévocable.

La ville de Saint Germain du Puy s'est de ce fait aujourd'hui associée à la ville de Plaimpied et à l'Office Départemental de l'Habitat pour obtenir de la mutuelle la réparation des préjudices financiers induits par cette décision.

Quelles conséquences pour la réalisation d'un Ehpad à Saint Germain du Puy et sur le projet de création d'une cuisine centrale comportant des salles de restauration?

Pour le projet d'Ehpad :

Le Conseil Général initiateur du projet a indiqué à la commune que le projet d'Ehpad sur Saint Germain du Puy restait inscrit

dans le schéma départemental relatif aux personnes âgées. La décision de la mutualité ne remet donc pas en cause la réalisation d'un Ehpad dans notre commune mais diffère ce projet dans le temps, un nouveau porteur de projet devant se réapproprier celui-ci. Le calendrier initial prévoyait une ouverture de l'Ehpad au premier semestre 2014.

Compte tenu de la décision de la mutuelle, c'est probablement en 2015 ou 2016 après l'appel à projet que va relancer le Conseil Général du Cher, que l'Ehpad ouvrira ses portes.

En ce qui concerne la restauration :

La Ville et le Conseil Général ont validé le fait que le retrait de la mutualité ne remettait pas en cause le projet de cuisine centrale et ses salles de restauration collective, projet sur lequel travaillent ces deux collectivités depuis leur décision conjointe de 2007 de poursuivre la mutualisation des besoins de la ville et du Conseil Général en terme de restauration collective.



Maquette (Visuel Atelier CARRE D'ARCHE)

Les raisons qui avaient poussé en 2007 le Conseil municipal et le Conseil Général à aller vers cette mutualisation n'ont évidemment pas disparu du fait du retrait de la mutualité. Avec plus d'un enfant sur deux scolarisés à Saint Germain du Puy fréquentant la restauration collective, soit au collège (primaires et collégiens) soit au foyer restaurant municipal (maternelles) ce projet reste évidemment d'actualité.

Le projet de mutualisation entre la Ville, le Conseil Général et le Collège, autour d'un projet de restauration et d'accueil, doit permettre d'offrir à l'ensemble des convives (Maternelles, primaires, collégiens, personnels de l'Education Nationale, du Conseil Général, de la Ville, personnes âgées valides), une qualité de service, dans la continuité du travail entrepris ici depuis 30 ans. C'est le souci de mieux encore utiliser l'argent public, qui conduit les partenaires du projet à poursuivre celui-ci.

Les deux partenaires restants ont donc décidé de la poursuite du projet dans le cadre du calendrier actuel en confirmant les engagements financiers de chacun sur ce dossier (1,5 millions d'euros de subvention apportées au projet par le Département sur un projet de 4,6 millions d'euros hors aménagement des accès et du carrefour giratoire).

Ce choix permet de préserver la possibilité dans l'avenir de faire progresser le nombre de repas fabriqués en gardant la possibilité de fournir le futur Ehpad et ainsi d'améliorer le prix de revient des repas par la logique de mutualisation adoptée aujourd'hui.

ECLAIRAGE PUBLIC

Et si on éteignait les lumières de la ville ?....

De plus en plus de communes partout en France tentent aujourd'hui l'expérience : Eteindre leur éclairage public la nuit.

A quoi ça sert et quel peut en être l'intérêt à Saint Germain du Puy ?

Discutons d'abord de quelques idées reçues sur le sujet :

Eteindre l'éclairage public ferait augmenter l'insécurité et la délinquance.

Aucune étude n'est disponible et n'a été réalisée sur le sujet qui démontrerait un lien entre éclairage nocturne et délinquance ou absence d'éclairage et délinquance.

Tout au plus peut-on concevoir qu'il peut sembler moins rassurant de se promener dans le noir que dans des rues éclairées sans pour autant que cela ait une quelconque incidence sur les statistiques de la délinquance.

Qui plus est quand on parle d'éteindre l'éclairage la nuit il s'agit d'une mesure partielle et qui ne concerne pour les villes qui l'ont mis en œuvre ou qui l'expérimentent que le créneau situé autour de minuit à 5h du matin.

Autrement dit un créneau où les promeneurs sont peu nombreux...

Eteindre l'éclairage public ferait augmenter le risque routier.

Là encore rien ne vient démontrer cette affirmation.

Au contraire les spécialistes de la sécurité routière nous rappellent que lorsque l'automobiliste se sent moins en sécurité il renforce sa vigilance et son attention et sera ainsi plus prudent.

L'arrêt de l'éclairage public sur une partie de la commune et une partie de la nuit ne générerait que de faibles économies.

A Saint Germain du Puy, l'éclairage public fonctionne environ 4000 heures par an pour une facture totale de 80 000 euros.

Eteindre l'éclairage entre minuit et 5h du matin par exemple (cré-

neau souvent utilisé par les communes qui ont opté pour l'extinction de leur éclairage la nuit) représente 1825 heures d'éclairage en moins soit environ 36 000 euros d'économies par an c'est-à-dire près de la moitié de la facture annuelle pour éteindre les lumières quand presque tout le monde dort...

Eteindre l'éclairage public la nuit permet aussi de diminuer la « pollution lumineuse » conformément d'ailleurs aux orientations du Grenelle de l'environnement.

Consommer moins d'électricité permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi à lutter contre le réchauffement climatique.

Pour autant une telle décision ne peut-être prise à la légère et sans que nous ayons au préalable recueilli les avis et les arguments de chacun.

Alors éteindre les lumières de la ville la nuit,

Vous en pensez quoi ?

Mon avis :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Coupon à déposer en mairie.



Retrouvez cet article sur le site internet de la ville : saintgermaindupuy.fr dans la rubrique "Actualités".

Réagissez également par email à l'adresse suivante : info@saintgermaindupuy.fr

En bref

TERRAIN A VENDRE

Lotissement Municipal du Chézeau

La ville commercialise une parcelle viabilisée d'environ 900 m2 dans le lotissement du Chézeau située à proximité du plan d'eau. Renseignements auprès de Maître Juillet, notaire à Saint Germain du Puy.

VOIRIE

Un giratoire provisoire à l'intersection des rues de la Marguillerie, Jacques Rimbault, Maurice Estève et du chemin venant de la rue du Maréchal Juin a été mis en place afin de faciliter la circulation des véhicules.



PLUS DE BENNES A GRAVATS POUR LES PARTICULIERS

A la suite de modifications réglementaires, la ville n'a plus le droit de déposer les gravats contenus dans les bennes mises à disposition des particuliers ailleurs que sur des sites réglementés et payants.

De fait, les bennes mises à disposition des particuliers ne pourront désormais permettre que le stockage de déchets verts seuls ces déchets pouvant être éliminés par la ville sans passer par un prestataire.

LISTES ELECTORALES

Pour les personnes non inscrites, les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Il suffit de se présenter en mairie, muni d'une carte d'identité et d'une facture de moins de 3 mois.

Les jeunes qui se sont fait recenser sont inscrits directement sur les listes, via l'INSEE.